

## Directeur du réseau des médiathèques d'Orléans (H/F)

À une heure de Paris et aux portes du Val de Loire, Orléans Métropole et la ville d'Orléans disposent d'incomparables atouts en matière de cadre de vie et de dynamisme. Territoire, en pleine croissance démographique, mettant en œuvre des projets ambitieux. Saviez-vous qu'Orléans arrive 1ère au classement des villes les plus attractives pour vivre et travailler ?  
<https://www.youtube.com/watch?v=yLPrOyKUq3A>

Nos deux collectivités sont réunies afin de construire une organisation toujours plus performante pour garantir un service public efficient. Au quotidien, 3500 agents œuvrent chaque jour pour le bien-être de leurs habitants au cœur d'une métropole de 282 800 habitants (22 communes). Ce sont plus de 200 métiers que comptent nos collectivités et nous sommes tous au service de nos administrés.

Notre perpétuelle ambition : poursuivre l'accroissement au quotidien du bien-être et du bon équilibre des agents ainsi que le développement des performances individuelles et collectives et veiller à toujours offrir un service public de qualité.

Orléans, Ville d'art et d'histoire, développe une politique culturelle centrée sur la transmission des savoirs et des connaissances, le soutien à la création et la valorisation de son patrimoine.

La ville d'Orléans, capitale de la région Centre-Val de Loire et ville centre de la Métropole d'Orléans (295 000 habitants) est engagée dans un projet de transition écologique qui irrigue toutes les politiques publiques et les relations aux habitants.

Le réseau des médiathèques s'inscrit pleinement dans le portage de cette ambition à caractère environnemental et social.

La Bibliothèque d'Orléans évolue au sein d'un réseau très dense d'opérateurs culturels et noue en permanence des partenariats avec ces acteurs :

- Le Fonds régional d'art contemporain
- Le musée des Beaux-Arts d'Orléans
- Le muséum d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement
- Le théâtre d'Orléans où résident une Scène nationale, un CDN, un CCN, le CADO
- Le conservatoire à rayonnement départemental musique, danse et théâtre
- L'Ecole supérieure d'art et de design
- L'ensemble des compagnies et associations artistiques et culturelles....
- Le développement de l'offre d'enseignement supérieur et de l'Université d'Orléans crée de nouvelles possibilités de coopération.

Depuis 2010 la BMVR d'Orléans est engagée dans un ambitieux programme de numérisation de ses fonds patrimoniaux pour les rendre accessibles à tous. Ce programme doit être poursuivi dans les années à venir, au service du grand public mais aussi des chercheurs du monde entier.

La Bibliothèque d'Orléans se déploie au sein d'un réseau composé d'une médiathèque centrale, qui a fêté en 2024 les 30 ans de son bâtiment principal œuvre des architectes Dominique Lyon et Pierre du Besset, de cinq médiathèques de quartier, et du Centre Charles Péguy, conservatoire des archives de l'écrivain.

Bibliothèque classée et bibliothèque numérique de référence, la bibliothèque d'Orléans est un établissement municipal dédié à la lecture publique qui dispose de collections patrimoniales riches et diversifiées, dont une partie est la propriété de l'Etat. Ouvert à toutes et tous (19 000 usagers actifs, dont plus de 11 000 résidents à Orléans) l'inscription et le service d'emprunt de documents sont gratuits. Annuellement, l'établissement enregistre plus de 300 000 visites, prête plus de 600 000 documents à ses plus de 11 000 usagers emprunteurs et enregistre 200 000 visites de son site internet.

Le réseau des médiathèques d'Orléans offre un maillage territorial avec 8 implantations dans tous les quartiers d'Orléans :

- une médiathèque de centre-ville, labellisée architecture contemporaine remarquable,
- le Centre Charles-Péguy, centre d'interprétation de l'écrivain, Euverte-Hatte (16ème siècle),
- 5 médiathèques de quartier
- une bibliothèque éphémère, BibliO'Plage, chaque été au parc de Loire, sur l'île Charlemagne.

### **Missions principales :**

Le directeur du réseau des médiathèques de la Ville d'Orléans, assurera les missions suivantes :

- diriger le réseau en assurant l'administration générale des établissements ;
- encadrer et diriger les 83 agents dont 11 de catégorie A incluant 3 conservateurs d'Etat des bibliothèques mis à disposition, 30 de catégorie B et 41 de catégorie C ;
- préparer et élaborer le budget ;
- superviser l'exécution administrative, financière et matérielle du réseau de la bibliothèque municipale ;
- proposer des orientations stratégiques, les mettre en œuvre et les évaluer en accompagnant les élus dans la réflexion sur les politiques du livre et de la lecture ;
- élaborer un schéma directeur immobilier pour le réseau des médiathèques ;
- garantir le bon fonctionnement des sites et des équipements (7 établissements) ;
- concevoir la rénovation de la charte documentaire selon les modalités décrites dans le rapport de l'IGESR
- mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement, l'enrichissement des collections et leur communication au public ;
- conseiller les élus dans les domaines du livre et suivre les relations avec les partenaires institutionnels (DRAC, partenaires départementaux et régionaux) ;
- développer les missions culturelles, sociales, éducatives et numériques des bibliothèques.

Dans ce cadre, le ou la titulaire, membre du comité de direction, veillera plus particulièrement à axer son action sur les missions suivantes :

1- Conception, rédaction, pilotage et mise en œuvre du projet scientifique, culturel, éducatif et social de l'établissement (PSCES)

- définir et rédiger le PSCES
- mettre en œuvre la stratégie territoriale de l'établissement, en nouant des partenariats au niveau local, régional et national ;
- définir et mettre en œuvre la stratégie de l'établissement en matière de transition écologique
- définir et mettre en œuvre la stratégie de l'établissement en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap ;
- être chef de projet pour la déclinaison du futur plan bibliothèques

2- Management des équipes

- mobiliser les équipes autour d'un projet managérial (« 5 lignes à faire bouger ») qui se décline comme suit :

1. Se recentrer sur l'objectif de transition écologique
2. Décloisonner
3. Responsabiliser et reconnaître
4. S'assurer de l'utilité et de l'impact de nos politiques publiques
5. Faire simple
  - conduire le projet d'établissement en fédérant les équipes et en mobilisant les compétences dans un contexte budgétaire
  - piloter, planifier et contrôler l'activité des services en veillant à la qualité de service rendu à la population, en lien avec les lignes de gestion des relations humaines
  - accompagner l'évolution des pratiques et des compétences professionnelles : des tâches techniques vers davantage de médiation des ressources documentaires, d'accueil et de contact au public
  - susciter l'intérêt et stimuler l'adhésion des équipes à l'évolution des modes de travail et à l'adaptation éventuelle des horaires d'ouverture dans l'objectif de mieux répondre aux besoins des différents publics
  - développer la transversalité et la mutualisation entre les équipements et les services du réseau et, au-delà, avec les services culturels, éducatifs et sociaux de la collectivité et du territoire

3- Portage et mise en œuvre des orientations définies par l'État et la Ville dans la convention de mise à disposition

Dans le cadre des orientations définies par l'Etat et la ville dans la convention de mise à disposition, le/la directeur(ice) veillera particulièrement à travailler les domaines d'activités suivants :

- la conduite de projets de construction ou de rénovation des équipements du réseau
- à la mise en œuvre de la politique de sauvegarde, de signalement et de valorisation du patrimoine
- à la conduite de projets numériques dans le cadre de la politique numérique de l'Etat et du programme national des bibliothèques numériques de référence (BNR)
- au pilotage du processus de transfert de compétences des missions de la bibliothèque au niveau intercommunal
- la mise en œuvre d'une politique de transition écologique et de développement durable

#### **Spécificités du poste :**

- Grande disponibilité Temps de travail annuel : 1 607 heures
- Horaires de travail : 39 heures du mardi au samedi ; 25 samedis travaillés chaque année ; 1 jeudi sur 2 travaillé jusqu'à 19h
- Réunions occasionnelles en dehors des plages habituelles de travail, interventions occasionnelles à l'extérieur des médiathèques
- Congés à organiser en fonction de l'équipe et des contraintes du service

#### **Environnement professionnel :**

La ville d'Orléans (115 000 habitants), capitale de la région Centre-Val de Loire et ville centre de la Métropole d'Orléans (295 000 habitants), est engagée dans un projet de transition écologique qui irrigue toutes les politiques publiques et les relations à la population.

Le réseau des médiathèques s'inscrit pleinement dans le portage de cette ambition à caractère environnemental et social. La bibliothèque d'Orléans évolue dans un réseau très dense d'opérateurs culturels et noue en permanence des partenariats avec ces acteurs (Fonds régional d'art contemporain, musée des Beaux-Arts, muséum, théâtre scènes nationales, conservatoire de musique, compagnies et associations artistiques et culturelles...).

*Liaisons hiérarchiques* : l'agent sera placé sous l'autorité directe de la directrice de la culture, des arts et de l'économie créative (Direction Générale Adjointe famille et vie sociale)

*Liaisons fonctionnelles* : Personnel du réseau et cadres du comité de direction culture ; Elus ; Partenaires externes ; Fournisseurs et entreprises délégataires de marchés publics

Profil du candidat recherché (le cas échéant) : conservateur ou conservateur général des bibliothèques. Une expérience de direction sur un poste similaire constituerait un atout.

**Modalités de recrutement** :

Ce poste sera ouvert au mouvement des conservateurs d'Etat dans les premiers jours de février 2025.

Le candidat ou la candidate devra produire à l'appui de sa candidature un CV et une lettre de motivation accompagnée d'une note d'intention précisant ses axes de travail pour la bibliothèque et son réseau. Ces documents sont à transmettre à la collectivité.

Pour les conservateurs territoriaux : la candidature doit comporter la demande d'intégration directe dans le corps des conservateurs d'Etat des bibliothèques. Le candidat retenu est mis à disposition par l'Etat dans le cadre d'une convention. Cette demande d'intégration directe doit se faire par mail et par courrier postal au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les candidatures seront examinées collégalement par au moins 2 personnes formées au processus de recrutement

**Profil recherché** :

Justifiant de très bonnes connaissances dans le domaine des politiques de lecture publique et de ses enjeux, du développement culturel et de la transmission des savoirs au grand public ainsi qu'en bibliothéconomiques ; vous avez également un intérêt pour les enjeux de transition écologique et sociale.

Votre position de manager nécessitera aussi de développer votre curiosité pour le design de service et les démarches de co-construction avec les usagers.

Elaborer une stratégie, animer un réseau de bibliothèques (diriger, motiver et animer une équipe), conduire des projets complexes au sein d'une administration mutualisée et piloter la performance tout en évaluant l'activité des établissements seront des compétences indispensables à la bonne réalisation de vos missions.

Vous faites preuve de diplomatie et d'organisation, de force de conviction et d'esprit d'initiative. Vous aimez le travail d'équipe et saurez dynamiser cette dernière pour mener à bien les projets ambitieux de la collectivité et du réseau des médiathèques au sens large.

Faites le choix d'une carrière qui a du sens. Postulez dès maintenant !

**Avantages de la collectivité :**

- Avantages internes et du CNAS
- RTT
- Prime de fin d'année
- Participation Mutuelle / Prévoyance
- Prise en charge déplacements domicile-travail (abonnement)
- Forfait mobilité durable
- Accès à la formation tout au long de la carrière
- Journées enfants malades

Pour toutes demandes de renseignements, merci de contacter Mme Sophie FERKATADJI, Directrice générale adjointe Tél : 02 38 79 26 09 ou à l'adresse : [sophie.ferkatadji@orleans-metropole.fr](mailto:sophie.ferkatadji@orleans-metropole.fr) ou bien Mme Arielle CHERRIER, chargée d'emploi, Direction des relations humaines à l'adresse : [arielle.cherrier@orleans-metropole.fr](mailto:arielle.cherrier@orleans-metropole.fr).